

République Française

Département de la
Marne

Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Canton Région de
Suippes



Ville de SUIPPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil-vingt-trois le mercredi 12 avril, le Conseil Municipal de la Ville de Suippes s'est réuni sous la présidence de Monsieur François COLLART, Maire et en vertu de la convocation faite le 6 avril Cette séance a eu lieu au Centre culturel et associatif Jean HUGUIN de SUIPPES.

Nombre de conseillers :

- en exercice

27

- présents

23

- ayant donné
procuration

2

- votants

25

Etaient présents :

François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Nathalie FRANCART, Jacques JESSON, Jean-Noël OUDIN, Mickaël ROSE, Corine LECLERC, Magali SALUAUX, Laurence TOURNEUR, Murielle GILHARD, Aurélie FAKATAULAVELUA, Guillaume BOUTILLOT, Laurent GOURNAIL, Sabrina DA CRUZ, Valérie MORAND, Martine LORIN, Patrick GREGOIRE, Annie LEROY, Noël DEZ, Alain CHAPRON

Absents excusés :

Monsieur Manuel ROCHA GOMEZ donne pouvoir à Monsieur Jacques BONNET
Madame Gabrielle MAUCLERT donne pouvoir à Madame Murielle GILHARD

Absents non excusés :

Monsieur Maxime VARIN, Madame Nina HUBERT

Le Président déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal désigne Madame Laurence TOURNEUR comme secrétaire de séance.

Finances locales n° 2023-04-005	Vote des subventions aux associations et aux écoles communales
--	---

La Ville de Suippes est soucieuse de soutenir au mieux les associations communales, véritables actrices de la cohésion sociale. La collectivité a ainsi pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d'activités : solidarité, culture, sport, santé, accès aux droits etc.

Il est versé chaque année à toutes les écoles communales, des subventions permettant de faire face aux dépenses liées aux fournitures scolaires, classe transplantée, USEP, classe échecs.

La subvention « **coopérative** » est versée en fonction du nombre d'élèves.

Classe transplantée : il s'agit de participer aux voyages scolaires, pédagogiques organisées par l'école pour 2023 il est proposé de maintenir un montant de 1 500.00 par projet par école, cette subvention est versée sur présentation des factures acquittées et du bilan financier dans la limite de la dépense réelle.

Classe échecs : il s'agit de participer à un programme pluriannuel visant à développer l'apprentissage et la pratique du jeu d'échecs dans les écoles primaires.

USEP : il s'agit de participer à hauteur de 50 % du montant de la facture USEP pour toutes les écoles communales.

Il est proposé aujourd'hui d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations et écoles communales pour l'année 2023 selon le tableau joint en annexe.

Une convention financière d'objectifs et de moyens sera élaborée pour les associations soutenue par la ville de Suippes dont le montant de la subvention est de plus de 23 000.00€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'avis de la commission association du 31-01-2023



Vu l'avis de la commission des Finances du 11-04-2023,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations Suippases dans leurs actions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 abstentions (Mmes Murielle GILHARD et Natacha BOUCAU),

APPROUVE le tableau global des subventions aux associations et écoles communales pour l'année 2023 ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec chaque association percevant une aide supérieure à 23 000.00 € une convention financière d'objectifs et de moyens

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération Reçue en Préfecture le :	Visa ci-contre	Extrait certifié conforme A SUIPPES, le 12-04-2023 Le Maire, François COLLART
Publiée ou notifiée le :		[[[signature1]]] 

ANNEXE

ANNEXE Montant des subventions 2023 "ASSOCIATIONS"			
ASSOCIATIONS	Acompte de subvention 2023	2 ^{ème} versement sur dossier exceptionnel	TOTAL
CONCILIATEUR DE JUSTICE DE LA MARNE	225,00	0,00	225,00
MAISON POUR TOUS	14 580,00	0,00	14 580,00
LES ARCHERS DE LA SUIPPE	450,00	450,00	900,00
UNION MUSICALE DE SUIPPES	3 600,00	0,00	3 600,00
	6 660,00	0,00	6 660,00
SUIPPES EN FETE	450,00	450,00	900,00
APES de SUIPPES	450,00	450,00	900,00
LA GRANDE COTERIE DU SOURIRE	150,00	150,00	300,00
LA MI GYM	140,00	0,00	140,00
OLYMPIC SUIPPAS	675,00	675,00	1 350,00
CHORALE LA SOPPIA	450,00	450,00	900,00
LES AMIS DU VIEUX SUIPPES	100,00	0,00	100,00
ECOLE DE MUSIQUE	30 000,00	0,00	30 000,00
ORCHESTRE A L'ECOLE	10 350,00	0,00	10 350,00
LES QUATRE SAISONS	450,00	450,00	900,00
LES AMIS DE L'ORGUE	1 575,00	1 575,00	3 150,00
CLUB CANIN SUIPPES	1 125,00	1 125,00	2 250,00
COS DE SUIPPES	675,00	675,00	1 350,00
AMICALES DES SAPEURS POMPIERS DE SUIPPES	1 350,00	1 350,00	2 700,00
PEDALE SUIPPASE	1 020,00	1 020,00	2 040,00
SUIPPES ANIMATION	3 015,00	3 015,00	6 030,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS CCRS JSP SPS	675,00	675,00	1 350,00
LES AMIS DE NOS EGLISES	100,00	0,00	100,00
TOTAL ASSOCIATIONS	78 265,00	12 510,00	90 775,00

ANNEXE Montant des subventions 2023 "ECOLES COMMUNALES"					
ECOLES COMMUNALES	Coopérative	classe Echecs	Classe transplantée	USEP	TOTAL
Maternelle Renée THIERRY	880,00	0,00	1 500,00	340,00	2 720,00
Maternelle Jules FERRY	1 220,00	0,00	1 500,00	0,00	2 720,00
Primaire Jules FERRY	3 200,00	1 000,00	1 500,00	840,00	6 540,00
Primaire Aubert SENART	2 320,00	2 000,00	1 500,00	610,00	6 430,00
TOTAL ECOLES COMMUNALES	7 620,00	3 000,00	6 000,00	1 790,00	18 410,00

